

Ouverture des inscriptions cantine et périscolaire – Modalités et démarches

Comme nous vous l'avions annoncé, la plateforme informatique dédiée aux services de la cantine évolue pour prendre en compte vos démarches d'inscription au périscolaire. Voici les informations essentielles à retenir :

1 – Inscriptions cantine pour la période du 3 novembre au 18 décembre 2025 :

Les inscriptions cantine sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme.

ATTENTION : la réservation des repas à la cantine ne sera possible qu'après avoir effectué l'adhésion de votre enfant à la Maison Pour Tous (MPT), selon les modalités indiquées ci-dessous. Cette adhésion est OBLIGATOIRE pour accéder aux services cantine et temps périscolaires.

Exception pour le repas de Noël du 19 décembre :

L'inscription se fera **uniquement via un coupon papier** qui sera distribué dans le cahier de liaison de votre enfant courant novembre.

2 – Activités périscolaires dans les écoles de la ville et adhésion à la Maison Pour Tous (MPT)

4 cas possibles :

La ville de Brives-Charensac a fait le choix de maintenir des temps d'activités périscolaires de qualité durant :

- la pause méridienne (11h45/13h30) obligatoire pour les enfants mangeant à la cantine du CP au CM2
- le vendredi de 16h30 à 17h15

Pour accéder aux temps périscolaires ainsi qu'au service cantine, une adhésion à la MPT est **OBLIGATOIRE**. Voici les démarches à suivre selon votre situation :

Cas 1 : Votre enfant n'est pas adhérent à la MPT mais mange à la cantine

- Lors de votre prochaine réservation de repas, la carte d'adhésion à la MPT sera automatiquement ajoutée au panier. Les documents obligatoires (vaccins, assurance, fiche sanitaire de l'enfant) seront demandés avant le règlement (cf ③).

Cas 2 : Votre enfant est déjà adhérent à la MPT et mange à la cantine

- Seul le dossier d'inscription de votre enfant à l'activité périscolaire école (renseignement, fiche sanitaire et documents obligatoires) vous sera demandé lors de l'inscription à la cantine.

Cas 3 : Votre enfant n'a pas de compte cantine mais est présent sur les temps périscolaires du soir

- Vous devez créer un compte sur <https://www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr/>
- Adhérez à l'activité périscolaire école de la MPT en suivant les étapes indiquées dans le point ③

Cas 4 : Votre enfant est présent sur le temps de cantine avec un repas en PAI (que vous fournissez)

- Vous devez créer un compte sur <https://www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr/> ou utiliser un compte déjà existant
- Adhérez à l'activité périscolaire école de la MPT en suivant les étapes indiquées dans le point ③

3 – Etapes communes à tous les parents

Avant toute inscription ou mise à jour :

- Connectez-vous à votre compte (ou créez-en un si nécessaire)
- Allez dans l'onglet « Mes services »
- Sélectionnez « Commune de Brives Charensac »
- Choisir Maison Pour Tous suivant votre situation :
 - o 1 parent travaille sur la commune,
 - o Hors commune
 - o Résident commune
- Choisissez l'activité « Périscolaire école » pour votre enfant.
- Complétez ou mettez à jour les informations demandées.

Pièces à fournir obligatoirement (à télécharger sur la plateforme)

- Assurance extrascolaire
- Carnet de vaccins à jour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif employeur si applicable
- Justificatif AEEH si votre enfant est concerné
- Photocopie du PAI si votre enfant est concerné

Votre dossier ne sera validé qu'après réception de l'ensemble de ces documents.

4 – Besoin d'aide ?

Pour toute question ou difficulté technique, les services de la MPT sont à votre disposition pour vous guider dans la démarche.

Bien cordialement

L'Adjointe en Charge des Affaires Scolaires
Véronique BELIN.

